



Voyage dans les pays de l'ue avec un recepissé de renouvellement

Par **mamulu**, le **25/08/2011** à **22:30**

Bonjour,

J'ai juste une petite question si les recepissé de renouvellement ou les attestation de depot de dossier pour les renouvellement de carte sejour "étudiant" sont des documents valables et legales pour les déplacement au sein des pays de l'union européenne ?

Merci beaucoup

Encore merci pour votre site c'est d'une aide précieuse